

## Adoption du projet de loi 3DS : des avancées concrètes pour les territoires transfrontaliers !

**Le projet de loi 3DS (pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) a été adopté en lecture définitive à l'Assemblée nationale et au Sénat les 8 et 9 février 2022.**

**La MOT se réjouit de l'inscription pour la première fois d'un chapitre dédié à la « coopération transfrontalière » au sein d'un projet de loi !**

Plusieurs avancées concrètes pour le transfrontalier sont à relever, dont une partie a été portée directement par la MOT :

- En matière de santé, et sur proposition du gouvernement, l'organisation de la **continuité des soins**, de l'**accès aux soins urgents**, et la **coordination en temps de crise avec les voisins** frontaliers seront intégrés dans les plans régionaux de santé des ARS. La proposition de la MOT pour permettre la constitution de Communauté professionnelles territoriales de santé (CPTS) en mesure d'associer des professionnels exerçant sur les territoires étrangers frontaliers a par ailleurs été retenue !
- En matière d'éducation et de formation, sur proposition du gouvernement, l'**apprentissage transfrontalier** sera désormais défini dans le code du travail, et ses modalités d'application feront l'objet de conventions bilatérales avec les Etats partenaires, ainsi que d'une ordonnance d'ici la fin de l'année 2022. La MOT suivra de près ces avancées.
- En matière d'aménagement et de développement territorial, la proposition de la MOT pour **associer les collectivités étrangères frontalières** aux réflexions des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial – et ainsi prendre en compte les zones de chalandise transfrontalières – a elle aussi été retenue. Par ailleurs, en lien avec plusieurs associations d'élus et acteurs de la mobilité (France Urbaine, Intercommunalités de France, Groupement des Autorités Responsables de Transport, Pôle Métropolitain du Genevois Français, MOT), les Pôles métropolitains pourront désormais être Autorités organisatrices de la mobilité.
- Pour faire face à différents obstacles transfrontaliers, sur proposition des parlementaires issus du Comité de Coopération Transfrontalière franco-allemand, l'**organisation de manifestations sportives transfrontalières** sera facilitée, et une souplesse est accordée pour la traduction des documents commerciaux dans les **foires frontalières**. Enfin, grâce à la mobilisation de nombre d'acteurs du réseau sur ce sujet, les collectivités étrangères auront la possibilité de participer au capital de toutes les formes de sociétés publiques locales, dans la limite de 50%.

---

*Ces mesures témoignent d'une avancée dans la prise en compte du fait transfrontalier au sein des politiques nationales. La MOT s'en félicite et continuera d'œuvrer à sa progression, avec l'appui de son réseau des acteurs du transfrontalier.*

---

### Plus d'information :

- ▶ [Consultez le texte du Projet de Loi adopté le 31 janvier en Commission Mixte paritaire](#)
- ▶ [Consultez la dernière note de propositions de la MOT relative au projet 3DS examiné à l'Assemblée nationale fin 2021](#)

### Contact MOT :

Thibault Devillard, Chargé de mission  
+33 (0)1 55 80 56 84, [thibault.devillard@mot.asso.fr](mailto:thibault.devillard@mot.asso.fr)  
<http://www.espaces-transfrontaliers.org>